

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 AOÛT 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la fourniture et installation de matériel et équipement pour les offices de cantines et la cuisine centrale de Gap pour le lot 1 - Fourniture et installation de matériels de laverie et de remise en température pour l'aménagement des cuisines satellites dans les cantines des écoles publiques de Gap;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 12/08/24 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société BRIANCON MATERIEL HOTELIER SERVICES (05100 PUY SAINT ANDRE) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, en procédure adaptée pour le lot n 1 - Fourniture et installation de matériels de laverie et de remise en température pour l'aménagement des cuisines satellites dans les cantines des écoles publiques de Gap de l'accord-cadre pour la fourniture et installation de matériel et équipement pour les offices de cantines et la cuisine centrale de Gap avec la Société BRIANCON MATERIEL HOTELIER SERVICES (05100 PUY SAINT ANDRE).

Article 2 :

Le présent accord-cadre est conclu sur la base d'un bordereau des prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées et selon les seuils de commande suivant :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	45 000,00 €	105 000,00 €
Total	45 000,00 €	105 000,00 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des services et Monsieur le Directeur de l'éducation sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 16 AOÛT 2024

Le Maire-Adjoint



Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 20/08/24
Publié ou notifié le : 21/8/24

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_08_489
Objet :	MAPA 2- fourniture et installation de matériel et équipement pour les offices de cantines et la cuisine centrale de Gap pour le lot 1
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240816-D2024_08_489-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240816-D2024_08_489-AI-1-1_0.xml	text/xml	959 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15184.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240816-D2024_08_489-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 août 2024 à 10h59min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 août 2024 à 10h59min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 août 2024 à 10h59min34s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 août 2024 à 10h59min46s	Reçu par le MI le 2024-08-19

